

DÉCISION N° 23-28

Objet : Marché 23MSPO3 « Opération de sensibilisation en déchèterie » - Attribution - AUBINE

Le Président du SIGIDURS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R.2122-8 qui dispense de toute procédure de publicité et de mise en concurrence les marchés inférieurs à 40 000 € HT,

Vu la délibération n° 20-39 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Président, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, ainsi que de l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés,

Considérant, qu'au regard d'une hausse continue des fréquentations et apports en déchèterie, puis de l'inflation générale et des hausses de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP), le coût de gestion des déchèteries supporté par le Sigidurs est exponentiel,

Considérant que la hausse des quantités collectées en déchèterie du Sigidurs n'est pas constatée sur les déchèteries des autres syndicats de gestion de déchets,

Considérant qu'afin de limiter cette hausse de fréquentations et d'apports et de coût de gestion, le Sigidurs a décidé d'instaurer une limitation du nombre de passage en déchèteries à compter du 1^{er} juillet 2023, par là-même la modification de son règlement intérieur,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner cette modification d'une sensibilisation et d'une communication auprès des usagers,

Considérant l'importance de cette sensibilisation, ses spécificités et complexités, il est nécessaire que le Sigidurs soit accompagné par un cabinet spécialisé pour sa réalisation,

Considérant qu'une lettre de consultation a été diffusée, dans le cadre d'une procédure de marché sans publicité et mise en concurrence, à plusieurs entreprises pouvant répondre,

Considérant que deux offres ont été transmises et que la proposition chiffrée de la société AUBINE, est pertinente, répond aux besoins et est économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1- L'attribution du marché 23MSPO3 « Opération de sensibilisation en déchèterie », par là-même l'acceptation des termes de l'acte d'engagement à intervenir et des pièces contractuelles afférentes, tels que joints, aux fins de l'objet détaillé *supra* et dans les conditions suivantes :

Titulaire : Société AUBINE

8 Boulevard de Pesaro

TSA 67779

2739 NANTERRE Cedex

Durée : La prestation sera réalisée du 15 juin 2023 au 15 juillet 2023.

La durée du marché est ferme, à compter de la notification et jusqu'au 31 juillet 2023 (incluant les phases de formation et de restitution).

Montant : Les prestations sont réglées par application de prix unitaires tels qu'indiqués dans le BPU.

Prix unitaire par tranche de 6h de sensibilisation par un agent : 364,33 € HT.

Prix unitaire par tranche de 3h de sensibilisation par un agent : 182,17 € HT.

Montant maximal du marché fixé à 39 500 € HT.

Article 2 - La passation et la signature de l'acte d'engagement tel que joint.

Article 3 - L'imputation de la dépense sur l'exercice correspondant.

Article 4 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- à Madame le Trésorier Principal de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le **22 MAI 2023**

Par délégation,

SIGIDURS
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION
ET L'INCINERATION DES DECHETS
URBAINS DE LA REGION DE SARCELLES
1 RUE DE TISSONVILLIERS
95200 SARCELLES
Jean-Claude GENIÈS,
Président du SIGIDURS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- La publication le :
- La notification le :

23 MAI 2023

23 MAI 2023

23 MAI 2023

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ACTE D'ENGAGEMENT¹

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.

Le formulaire ATTRI1 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché public avec le titulaire pressenti.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Objet de l'acte d'engagement

■ Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par le présent acte d'engagement.)

Lettre de consultation "Opération de sensibilisation en déchèterie"
Marché N° 23MSP03

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) ;

☐ au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché public (en cas d'allotissement) ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

2. ☐ à l'offre de base ;

☐ à la variante suivante :

3. ☐ avec les prestations supplémentaires suivantes :

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

☐ CCAP n°.....

☐ CCAG :.....

☐ CCTP n°.....

☒ Autres :Lettre de consultation.....

et conformément à leurs clauses,

☒ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

X engage la société AUBINE sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

AUBINE Adresse SIEGE : Le Vermont – 28, Boulevard de Pesaro – TSA 67779– 92739 NANTERRE Cedex
Téléphone : 01 55 67 60 00 - Fax : 01 83 71 15 79 - e.mail : bepu-aubine.proprete@veolia.com
SIRET : 440 252 104 00193

Agence AUBINE de MONTHYON - ZI la Croix Gillet - Fontaine les Nonnes
77122 - MONTHYON
téléphone : 01 64 36 54 65 Fax : 01.64.36.23.52

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

☐ Montant hors taxes² :

Montant	hors	taxes	arrêté	en	chiffres	à :
.....						
Montant	hors	taxes	arrêté	en	lettres	à :
.....						

☐ Montant TTC³⁴ :

Montant	TTC	arrêté	en	chiffres	à :
.....					
Montant	TTC	arrêté	en	lettres	à :
.....					

OU

X aux prix indiqués ci-dessous ou dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

³⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations
(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire : BNP PARIBAS IDF EST
 Centre d'Affaire Entreprises Ile-de-France Est
 Tour Gamma A
 193-197, rue de Bercy
 75012 PARIS

■ Numéro de compte : 00010027170

B4 - Avance ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ Non X Oui
(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est de 1 mois ou jours à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

- X la date de notification du marché public ;
☐ la date de notification de l'ordre de service ;

☐ la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : X Non ☐ Oui
(Cocher la case correspondante.)

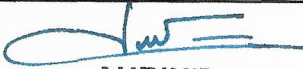
Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :
- Durée des reconductions :

C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BRIDERON Thierry Directeur Général de la société AUBINE	Nanterre le 15 Mai 2023	 AUBINE 28 boulevard de Pesaro - TSA 67779

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

92739 Nanterre Cedex

SASU au capital de 6.813.792 €

RCS 440.252.104 Nanterre - TVA FR 56 440 252 104

Tél. 01.55.67.60.00 - Fax 01.55.67.60.33

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances)
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire

Pour l'État et ses établissements :

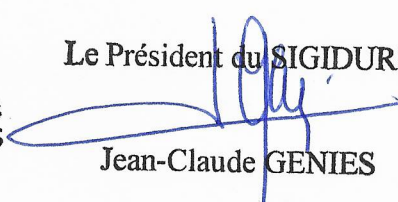
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Sarcelles, le

Signature **22 MAI 2023**
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)

SIGIDURS
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION
ET L'INCINÉRATION DES DÉCHETS
URBAINS DE LA RÉGION DE SARCELLES
1 RUE DE TISSONVILLIERS
95200 SARCELLES

Le Président du SIGIDURS


Jean-Claude GENIES

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

Prix unitaires - opération de sensibilisation

Prestation	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC (TVA à 20%)
Prix unitaire par tranche de 6 heures de sensibilisation par un agent, par duo de déchèterie (matin et après-midi)	364,33 €	437,20 €
	<i>trois cent soixante quatre euros et trente trois centimes</i>	<i>Quatre cent trente sept euros et vingt centime</i>
Prix unitaire par tranche de 3 heures de sensibilisation par un agent par déchèterie	182,17 €	218,60 €
	<i>Cent quatre-vingt deux euros et dix-sept centimes</i>	<i>Deux cent dix-huit euros et soixante centimes</i>

Ces prix comprennent :

- la mise à disposition des agents pendant toute la durée de l'opération
- les temps consacrés à leur formation organisée par le Sigidurs
- la prise en charge des frais de déplacements des agents, d'une déchèterie à une autre.
- la gestion administrative du contrat
- l'encadrement des agents tout au long de l'opération
- la mise à disposition de l'outil numérique pour le recueil de données
- le traitement des données
- la production et la présentation du rapport de restitution.

22 MAI 2023

SIGIDURS
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION
ET L'INCINERATION DES DECHETS
URBAINS DE LA REGION DE SARCELLES
1 RUE DE TISSONVILLIERS
95200 SARCELLES

Le Président du SIGIDURS

Jean-Claude GENIES

Nanterre, le 16 mai 2023

AUBINE

28 boulevard de Pesaro - TSA 67779
92739 Nanterre Cedex
SASU au capital de 6.813.792 €
RCS 440.252.104 Nanterre - TVA FR 56 440 252 104
Tél. 01.55.67.60.00 - Fax 01.55.67.60.33



Opération de sensibilisation en déchèterie
OFFRE AUBINE

AUBINE 2023. Tous droits réservés. La présente offre et ses annexes sont la propriété de la société AUBINE. Elles sont couvertes par le secret des affaires. Elles sont strictement confidentielles et ne peuvent être divulguées.